

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : DEGRES P
 Code du produit : POU0286
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E.P.G.C.
 13, Rue des Forts
 59960 Neuville-en-Ferrain - France
 T 0033 3 20 25 06 21
info@epgc.com - www.epgc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 61

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : carbonate de sodium peroxydraté, métrasilicate de disodium
 Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin
 Phrases EUH : EUH208 - Contient Protéase (Subtilisine). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	> 30	Xi; R36
carbonate de sodium peroxydraté	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	5 - 15	O; R8 Xn; R22 Xi; R36/38
métasilicate de disodium	(n° CAS) 6834-92-0 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	1 - 5	C; R34 Xi; R37
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium	(n° CAS) 3794-83-0 (Numéro CE) 223-267-7 (N° REACH) 01-2119510382-52	1 - 5	Xi; R36 Xn; R22
Protéase (Subtilisine)	(n° CAS) 9014-01-1 (Numéro CE) 232-752-2 (N° REACH) 01-2119480434-38	0.1 - 1	Xn; R22 R42 Xi; R41 Xi; R37/38 N; R50

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	> 30	Eye Irrit. 2, H319
carbonate de sodium peroxydraté	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	5 - 15	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
métasilicate de disodium	(n° CAS) 6834-92-0 (Numéro CE) 229-912-9 (Numéro index) 014-010-00-8 (N° REACH) 01-2119449811-37	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium	(n° CAS) 3794-83-0 (Numéro CE) 223-267-7 (N° REACH) 01-2119510382-52	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
Protéase (Subtilisine)	(n° CAS) 9014-01-1 (Numéro CE) 232-752-2 (N° REACH) 01-2119480434-38	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
carbonate de sodium peroxydraté	(n° CAS) 15630-89-4 (Numéro CE) 239-707-6 (N° REACH) 01-2119457268-30	(C < 25) Acute Tox. 4 (Oral), H302 (10 =< C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 25) Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Lavez les vêtements avant réutilisation.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée.

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : oxydes de carbone (CO et CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2.

Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la production de poussières.

Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas respirer les poussières.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les Poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Aucun(e), à notre connaissance.

Matières incompatibles : Aucun(e), à notre connaissance.

Température de stockage : 4 - 25 °C

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit sec. Eviter le contact avec l'humidité.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage	: PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité.
Protection des mains	: Gants. (EN 374)
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité. Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard (conforme à la norme EN 140 ou EN 136) si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Type de filtre recommandé: Type P (conforme à la norme EN 143). L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant.



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Autres informations	: Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Non testé
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non testé
Masse volumique	: 1100 - 1400 kg/m³
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Log Kow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucun(e).
Limites explosives	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e), à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50, Rat, Inhalation	2.3 mg/l (2 heures)
CL50, Rat, Inhalation	> 5000 mg/l (4 heures)
carbonate de sodium peroxydraté (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
LDLo, Lapin, Cutané	> 2000 mg/kg
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1152 - 1349 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium (3794-83-0)	
DL50 orale rat	940 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
DL50 orale	1800 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium (3794-83-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	19 - 24 mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50, Poisson	> 200 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 200 mg/l (48 heures)
carbonate de sodium peroxydraté (15630-89-4)	
CL50, poissons, Pimephales promelas	70.7 mg/l (96 heures)
EC50, invertébrés aquatiques, daphnie	4.9 mg/l (48 heures)
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
EC50, algues, Scenedesmus subspicatus	207 mg/l (72 heures)
CL50, Poisson, Brachydanio rerio	210 mg/l (96 heures)
EC0, daphnie, Daphnia magna	> 500 mg/l (24 heures)
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium (3794-83-0)	
CL50, Poisson, Poecilia reticulata	> 200 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	370-380 mg/l (48 heures)
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
EC50, daphnie	586 µg /l (48 heures)
ErC50, algues	830 µg /l (72 heures)
CL50, poissons	8,2 mg/l (96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Produit inorganique.
carbonate de sodium peroxydraté (15630-89-4)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Produit inorganique.
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Persistance et dégradabilité	Produit inorganique.
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DEGRES P	
Log Pow	Non testé
Log Kow	Non testé
Carbonate de sodium (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas attendu.
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium (3794-83-0)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	17,9
Log Pow	< -3,5
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	
Log Pow	< 0
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
métasilicate de disodium (6834-92-0)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
carbonate de sodium peroxydraté (15630-89-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
métasilicate de disodium (6834-92-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1-hydroxyéthylidène biphosphonate de tetrasodium (3794-83-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code H	: H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

DEGRES P n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de blanchiment oxygénés	5-15%
agents de surface non ioniques, phosphonates	<5%
enzymes	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Date d'émission	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Enlevé	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

DEGRES P

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit